

## **Inquiétudes concernant l'introduction de la luzerne génétiquement modifiée au Canada**

**Drummondville, le 9 avril 2013** – À l'occasion de la journée d'action contre la luzerne génétiquement modifiée (GM), les conseils régionaux de l'environnement (CRE) se joignent à plusieurs organismes, dont l'Union des producteurs agricoles (UPA), pour demander au gouvernement fédéral d'interdire l'enregistrement et la commercialisation de la luzerne GM (Roundup Ready) au Canada. Pour le Regroupement national des CRE (RNCREQ), il ne peut y avoir de commercialisation de cette dernière au Canada, tant que l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) et Agriculture et agroalimentaire Canada (AAC) n'auront pas fait la démonstration claire que l'introduction de la luzerne GM ne compromet en aucun cas l'intégrité des productions non modifiées génétiquement (traditionnelles et biologiques) et leur accès au marché.

La luzerne est une vivace cultivée pour l'alimentation de plusieurs types de production animale. Une étude portant sur les organismes génétiquement modifiés (OGM) financée par AAC, et publiée en août 2012, démontre que la luzerne GM peut contaminer les cultures voisines de luzerne biologique sur de vastes distances, notamment par le transport du pollen par les insectes pollinisateurs. Son intégrité biologique serait alors compromise. En outre, la luzerne est une légumineuse idéale pour fixer l'azote, ce qui en fait un outil précieux de l'agriculture biologique pour fertiliser les sols et prévenir l'érosion des sols. Enfin, les secteurs des productions biologiques (fourrage, lait, bovins de boucherie, chèvres, agneaux et moutons) au Québec s'inquiètent à juste titre des préjudices économiques considérables qu'amènerait une contamination de leurs cultures par la luzerne GM.

Il est à noter que la culture de la luzerne au Canada ne nécessite l'utilisation d'aucun pesticide. Le RNCREQ considère qu'il est donc particulièrement inapproprié et inutile d'utiliser la luzerne GM.

— 30 —

### **Le CRECQ**

Organisme à but non lucratif créé en 1997, il regroupe de nombreux intervenants provenant de plusieurs secteurs d'activité (institutions, entreprises, groupes environnementaux, individus, etc.) et intéressés à la protection de l'environnement et au développement durable. L'organisme est reconnu officiellement comme l'interlocuteur privilégié du gouvernement en matière d'environnement régional. Il favorise une approche de concertation en vue de trouver des solutions aux problèmes environnementaux du Centre-du-Québec. Pour plus de détails sur l'organisme, visitez le [www.crecq.qc.ca](http://www.crecq.qc.ca).

Source : Isabelle Bonsant  
819 475-1048 poste 210  
[info@crecq.qc.ca](mailto:info@crecq.qc.ca)